L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 1er OCTOBRE 1871. — 45ème Année—Vol. XLV.

DIMANCHE MATIN, 1er OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

[illegible]

Aujourd'hui, dimanche.

[illegible] — Elfie, drame, avec Mlle [illegible] Eldridge.

La question des Quarantaines.

Nous trouvons dans un numéro récent du Journal de Bruxelles le paragraphe suivant:

"Nous apprenons que sur les réclamations du gouvernement belge, la quarantaine imposée aux navires venant d'Anvers a été levée par le gouvernement [illegible]. Nous croyons qu'il en sera de même pour l'Espagne."

Ceci prouve deux choses: que le système des quarantaines en Europe n'a pas encore été abandonné complétement dans la pratique, bien que la théorie ait été singulièrement battue en brèche, et que les gouvernements s'empressent de faire droit aux réclamations qui leur sont adressées au sujet de mises en interdit peu justifiées.

Ici, nous nous indignons fort de la quarantaine établie à Galveston contre les navires venant de notre port, mais n'est-ce pas là un juste retour des choses d'ici bas? Est-ce qu'une proclamation du gouverneur de la Louisiane, en date du 25 mai dernier, n'a pas soumis, à partir du 1er juin, à une quarantaine de dix jours au moins, tous les navires venant des îles du Golfe du Mexique, des ports du Mexique, de ceux de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et même du port de Nassau.

Le gouverneur Warmoth était-il plus fondé à mettre ainsi l'interdit sur le commerce de tout un continent, que ne l'est le gouverneur Davis du Texas à élever une barrière sanitaire contre tout ce qui provient de la Nouvelle Orléans, navires, marchandises et passagers?

Nos autorités protestent contre la mesure prise par le gouverneur de l'Etat voisin, mais elles ne peuvent que protester et elles doivent [illegible] de son bon vouloir le redressement du tort qui nous est fait. Mais à qui [illegible] les gouvernements des pays étrangers lésés dans leurs intérêts par l'établissement de notre propre quarantaine? Ils ne [illegible] de l'Etat de la Louisiane pas plus qu'auprès de l'Etat de New-York. A qui donc [illegible] les réclamations? Au gouvernement fédéral à Washington. Ceci nous amène à examiner une objection qui nous a été soulevée contre le droit que s'arrogent les Etats d'établir des quarantaines.

Il est impossible de nier que la mise en quarantaine, pendant plusieurs mois de l'année, des navires venant de tels ou tels pays étrangers ou de tel ou tel Etat de l'Union, ne soit un obstacle à la navigation et au commerce.

Or, la Constitution des Etats-Unis mentionne parmi les droits exclusivement réservés au Congrès des Etats-Unis, celui de régler le commerce avec les nations étrangères et entre les différents Etats, et elle interdit aux Etats la faculté de lever des droits sur les importations et les exportations et même des droits de tonnage, sans le consentement exprès du Congrès. On peut conclure de là que les Etats ne peuvent [illegible] qui équivalent à une interdiction de la navigation.

C'est là un point de vue de la question qui n'a pas encore été soulevé. Nous ne sommes pas partisan de l'extension des pouvoirs du gouvernement central, mais, en présence des termes de la Constitution, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les Etats dans cette matière des quarantaines, n'aient empiété sur les attributions du gouvernement fédéral.

Nous avons toujours été opposé à l'établissement d'une quarantaine pour protéger la Nlle-Orléans contre la fièvre jaune parce que l'expérience nous a démontré que toutes les précautions [illegible] inefficaces, et que la quarantaine ne faisait qu'entraver les communications et le commerce sans aucune utilité.

Nous sommes convaincu que la fièvre jaune est [illegible] et peut prendre naissance dans les Etats du golfe sans aucune importation, et qu'elle peut y devenir épidémique sous l'influence de certaines conditions atmosphériques contre lesquelles toutes les quarantaines ne peuvent rien. Cette opinion n'est pas nouvelle, nous le savons, mais elle est partagée par beaucoup de bons esprits. En tous cas, les partisans des quarantaines [illegible] le système actuel.

Si nous avions un gouvernement sérieux, nous pourrions espérer que la question serait mise à l'étude et que l'on arriverait à une solution satisfaisante; mais, dans l'état actuel de notre organisation politique, nous ne comptons sur aucune réforme venant du gouvernement d'Etat. Il ne resterait donc à la Chambre de commerce qu'à porter la question devant le Congrès par voie de pétition, afin de provoquer [illegible] et d'obtenir une législation uniforme qui fasse disparaître les inégalités dont la Nouvelle Orléans a été et a eu si souvent à se plaindre.

Les meilleurs amers sont les AMERS DE PEYCHAUD. Toniques, fortifiants, facilitent la digestion, ramènent les fonctions [illegible] par l'abaissement subit de température que nous [illegible], cette liqueur réunit les conditions [illegible] que réclame une sage entente de l'hygiène.

LES ÉLÈVES DU COLLÉGE DE LA PASSE-CHRISTIAN. — [illegible] que les élèves se rendent demain, lundi, au Collége de la Passe-Christian, par le train de 11 heures du matin, du chemin de fer de Chattanooga, [illegible].

Voulez-vous être garanti contre l'humidité? Allez [illegible], rue Ste-Anne, et demandez des souliers marqués à l'huile.

PRÉSERVATIF CONTRE LA FIÈVRE JAUNE. —Un petit verre de Guaco Wanata pris avant le dîner, a l'effet d'un bitter sur les organes et préserve les personnes non acclimatées des fièvres les plus mauvaises, même de la fièvre jaune.

Le Baume Pectoral [illegible] de Laplace [illegible]. Pas de rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets bienfaisants. [illegible] 23 et 25, Champs-Elysées, et aux principales pharmacies.

L'abaissement de la température rend indispensable l'usage d'une boisson tonique. Les AMERS PEYCHAUD sont la meilleure liqueur que l'on puisse recommander.

IMMENSE ASSORTIMENT.—La maison Reiman & Co, rue du Canal 131, vient de [illegible]

FEUILLETON.

Nous terminons aujourd'hui *Les Rêves de Gilberte* et nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication d'une nouvelle du même auteur, *Le Mari de Delphine.*

Nous sommes heureux d'apprendre que le colonel Jas. T. Tucker, agent-général du chemin de fer Central de l'Illinois, est de retour parmi nous après une courte excursion à l'Ouest et au Nord. Le colonel Tucker est un homme distingué sous tous les rapports, un homme d'affaires intelligent et énergique doué de cet esprit d'initiative qui est le levier du progrès et des réformes. Notre communauté accueillera toujours avec satisfaction des hommes du caractère du colonel Tucker.

AMERS PEYCHAUD.—L'usage des Amers, qui constituent une boisson tonique et fortifiante très agréable, est indispensable par le temps frais que nous avons depuis quelques jours.

Rien n'est souverain, en cas de refroidissement subit suivi de diarrhées, comme un petit verre de l'excellent amer fabriqué avec le principe végétal du Guaco Wanata. Les plus forts dérangements cèdent à une ou deux doses de ce tonique.

Voulez-vous des Bottes-Impératrice, Hortensia, Marie-Antoinette et Crinoline? Allez au No 65, rue Ste-Anne.

La Compagnie de Pompiers "Louisiana Hose Co." a remporté, dimanche dernier, au festival Américo-Allemand, un prix consistant en deux magnifiques porte-voix en argent. Ces prix ont été remis, hier soir, à la compagnie victorieuse, dans le local de l'école publique de la rue Commune, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance. Après la cérémonie, la Compagnie a parcouru la ville, et en passant devant nos bureaux, la fanfare de Jaeger qui la précédait, nous a donné une sérénade dont nous avons été charmés.

HYGIÈNE.—Trois premiers médecins recommandent, dans cette saison de l'année, l'usage des AMERS PEYCHAUD.

L'automne est une belle saison en Louisiane, le ciel est pur, le soleil brillant, mais il ramène toujours le même cortège d'indispositions causées par les imprudences. L'usage des Amers de Guaco Wanata est un remède précieux, à l'aide duquel on triomphe aisément de ces malaises passagers.

CHRONIQUE LOCALE.

NOMINATION D'UN INGÉNIEUR PAR LA COMPAGNIE DE LEVÉE.—La Compagnie de Levée, sur la demande du gouverneur Warmoth, a nommé M. C. Forshey, ingénieur au service de la Compagnie. Quand le projet de la Compagnie de Levée était en suspend devant la Législature, le gouverneur refusa de sanctionner le bill jusqu'au moment où un compromis fut fait avec lui. Ce compromis consistait à faire exécuter le travail par trois ingénieurs, dont un serait nommé par la Compagnie, un par le gouverneur, et un par les Etats-Unis. Une majorité déciderait.

Comme le gouvernement des Etats-Unis a refusé de prendre part à la construction des levées, il ne sera pas représenté dans le bureau des Ingénieurs, qui ne sera plus composé que de l'ingénieur de la Compagnie et de celui du gouverneur, et la Compagnie avait pratiquement conféré à M. Warmoth la nomination des deux en prenant pour le sien celui qui avait été indiqué par le gouverneur. La corporation peut se regarder comme étant sous le contrôle entier du gouverneur, car les ingénieurs ayant la désignation des levées que la Compagnie doit construire, et devant approuver ou désapprouver le travail, le succès pécuniaire dépend entièrement d'eux. Les ingénieurs étant ainsi les créatures du gouverneur, il s'ensuit que la corporation tout entière est à la merci de Son Excellence.

VENTE DES MARCHÉS.—La vente des Marchés de la ville, pour le mois d'octobre, a eu lieu hier matin, dans le salon de [illegible] et a donné le résultat suivant: Marché de Ste-Mary, [illegible]—F. Abadie. [illegible] légumes, $5075.—J. [illegible] Dumaine, [illegible] Jefferson City. [illegible] Washington, [illegible] Tremé, [illegible] Poydras [illegible] St-Bernard, [illegible]—F. Delord.

ARRESTATION D'UNE TROUPE DE NÈGRES.—41 travailleurs nègres ont été arrêtés, vendredi soir, rue Poydras No 217, sur l'accusation d'avoir volé pour une centaine de piastres d'habits chez M. Salvador Gradine qui occupe une partie de la maison dont une autre partie est un bureau pour une agence de travail. Hier, le recorder Houghton les a tous renvoyés, excepté trois qui avaient sur eux une partie des articles volés.

CÉLÉBRATION.—L'Association de Bienfaisance des Bouchers célèbre aujourd'hui l'anniversaire de son organisation par un grand pique-nique au [illegible] devant la fabrique de glace de la Louisiane, 3ème District. La fête durera deux jours.

VOL.—Avant-hier, à une heure avancée de la soirée, un coquin s'introduisit chez le juge Wm H. Cooley, 136 rue Dumaine, et enleva divers articles en linge et en argenterie, le tout pouvant valoir $800. La police a fait d'actives recherches, mais jusqu'à présent rien n'a pu mettre sur la trace du voleur.

COUR CRIMINELLE.—La première affaire importante fixée pour être jugée est celle de MM. Boyd et E. N. Pasteur, pour le meurtre de Samuel Rainey, à la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. Elle sera appelée lundi, 9 octobre.

RAPPORT SUR L'HOPITAL DE CHARITÉ.—Nous tenons de M. F. M. Tourné, secrétaire, le rapport suivant sur l'hôpital de Charité pour le mois de septembre: Admission, 728. Renvoyés, 649. Décès, 84.

Il reste à l'hôpital 688 malades et 52 à l'hôpital de marine. Total [illegible].

NOUVELLES.—M. C. Cazanova rapporte à la police que vers midi, hier, une tentative a été faite pour incendier sa maison, rue Marigny, entre [illegible] et Villeré. Des morceaux de bois de pin, arrosés d'huile de charbon, avaient été jetés dans son allée et ces morceaux de bois flambaient déjà, quand on s'en est aperçu. On les a retirés juste au moment où les flammes allaient attaquer la maison.

La police a été informée que pendant la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs ont forcé la porte du bureau de MM. Moffat, Davis & Co., et ont enlevé une plume d'or et quantité d'articles de papeterie, en tout une valeur de $80.

MAUX D'ESTOMAC.—Un grand nombre de personnes se plaignent de maux d'estomac. Qu'elles fassent usage des AMERS PEYCHAUD, et leur santé sera rétablie.

[illegible]

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Voici le message adressé par M. Thiers à l'Assemblée nationale, et dont M. [illegible] a donné lecture dans la séance du 14 septembre:

Messieurs,

Le devoir du gouvernement, intéressé à la bonne distribution de vos travaux autant que vous êtes intéressés à la tenue, [illegible] car les uns et les autres doivent tendre au bien commun du pays, le devoir du gouvernement est de vous faire connaître son sentiment sur la résolution qui vous est proposée.

Vous êtes réunis depuis près de huit mois; et ces huit mois, vous le savez, ont été aussi remplis que des années! Conclure la paix, [illegible] toute l'administration de Bordeaux à Versailles, [illegible]

[illegible]

Or, vous, messieurs, qui [illegible] avez été ou serez membres [illegible] pouvez-vous être indifférents [illegible] s'y passer, indifférents à l'[illegible] leur rendre l'existence, [illegible] direction de leurs travaux, [illegible] présidera à leur marche, l'application toujours difficile d'une législation [illegible]. En un tel moment, [illegible] votre présence n'est-elle pas [illegible] indispensable dans vos chefs-lieux qu'à Versailles même?

Ce n'est pas tout encore. [illegible] représenter le pays avec [illegible] autorité, qu'en l'observant [illegible] cherchant à reconnaître les [illegible] que le temps (et par le temps [illegible] mois, les jours, les heures [illegible]), que le temps [illegible]. Le pays nous voit agir, il nous entend parler, [illegible] dire ce qu'il pense et ce qu'il veut.

Et [illegible] messieurs, parlons en toute franchise, et avouons, [illegible] émus, profondément émus! Comment ne le serions-nous pas? Il s'agit, en ce moment, pour le pays, des plus grands intérêts imaginables [illegible] régler son sort présent et futur, il s'agit de savoir si c'est d'après la tradition du passé, tradition glorieuse de mille ans, qu'il doit se constituer [illegible] revêtir une forme nouvelle, afin de poursuivre paisiblement ses nobles destinées? (Mouvement.)

Ce pays, objet de l'attention passionnée de l'univers, [illegible] république ou monarchie? [illegible] ces deux formes de gouvernement, qui divisent aujourd'hui tous les peuples? Quel problème plus grand fut jamais posé devant une grande nation, dans les termes où il se pose maintenant devant nous?

Je le demande, Messieurs, est-il bien étonnant que ce problème nous agite! Plus nous sommes sincères et plus nous sommes patriotes, plus il doit nous agiter. Et voyez, regardez les nations, elles sont presque aussi troublées que nous du spectacle extraordinaire que nous leur donnons. (Nouveau mouvement.)

Il n'y a donc pas à nous blâmer d'être aussi émus; nous devons l'être. [illegible] esprits ont besoin.

Ainsi, messieurs, vous séparer quelques semaines, pour veiller à la [illegible] départementale de la France, pour [illegible] prendre, ou en modifier, s'il le faut, la [illegible], vous mettre en tête-à-tête avec le pays, pour régler vos pensées sur les siennes, pendant que le gouvernement emploiera le temps que vous lui laisserez à préparer vos travaux [illegible] une nécessité reconnue [illegible] sentie par la France tout entière.

Cette nécessité admise, une question grave s'élevait.

Pour faire face aux charges énormes que nous a léguées le gouvernement impérial, charges qui équivalent au doublement de la dette publique, [illegible] fallait des impôts nouveaux. [illegible]

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Silence de l'Assemblée [illegible] de M. Thiers.

[illegible]

L'Insurrection en Algérie.

Troubles sur la frontière de Tunis.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

[illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, [illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

New York, [illegible]

Knoxville, [illegible]

Cincinnati, [illegible]

THEODOR DANZIGER & SON,

[illegible]

M. REIMAN & Co. ONT REÇU LA SEMAINE DERNIÈRE [illegible]

[illegible] PIECES DE SOIE [illegible]

M. REIMAN & CO. [illegible]

LETTRE. [illegible]

AVIS SPÉCIAL. [illegible]

AUX CENT MILLE PALETOTS! Grande Vente de Marchandises [illegible] MICHEL LÉON, 157 & 159, Vieille-Levée, en face du marché à la viande. [illegible]

Nouveautés en Cravates, De New-York et de Londres, POUR L'AUTOMNE. [illegible]

GANTS DE CHEVREAU! Gants de Chevreau! Geo. McGIBBON & Co [illegible]

Attention! Attention! 78, Magasin Ste-Anne 78 [illegible]

DÉPOT DE VIN De la Rue du Canal. [illegible]

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées. ELKIN & CO. [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES POUR PANTALONS! Geo McGIBBON & Co 141 Rue du Canal 141 [illegible]

Nouveautés en Draps et Casimirs. [illegible]

SOIERIES NOIRES! Soieries Noires! AU MAGASIN DE P. G. & C. W. BARRIERE [illegible] Rue du Canal [illegible]

Transfert de Bureau. C. PHILIPPI [illegible]

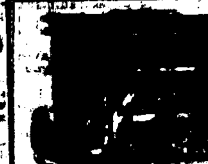

PIANOS. [illegible] LOUIS GRUNEWALD.

Seule Maison de Gros DANS LE SUD. [illegible] Louis Grunewald. [illegible]

Nouvelle Machine à coudre PERFECTIONNEE, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. Plus de 500,000 employées journellement. La plus parfaite machine à l'usage des familles. [illegible]

LÉON GODCHAUX, [illegible] CHAPEAUX ET LINGERIE. [illegible]

CHAUX A SUCRE. Un article de première qualité, que nous fabriquons nous-mêmes. [illegible]

Librairie et Cabinet de Lecture ROUX-REY & BECH, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI NORMAN & REISS, UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE, [illegible] FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLES, EXTRAIT DE CAFÉ, etc. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, [illegible] SALSEPAREILLE [illegible] NORMAN & REISS.

PORTRAITS GRATIS! [illegible] Magnifique Galerie de Petty, [illegible]

HEBERT & Cie., RUE DE CHARTRES [illegible] LIBRAIRIE FRANÇAISE, Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible]

Excursion. FOIRE DE ST-LOUIS, GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. Billets valables jusqu'au 15 octobre. [illegible]

Transfert de Cabinet. [illegible]

TEINTURE A LA VAPEUR E. ERW. GEORGEST, Coin Remparts et St-Philippe. [illegible]

250 BARRIQUES Vin Rouge, [illegible]

GAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS. [illegible]

Avis. [illegible]

Une nouvelle Méthode Musicale. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. [illegible] Président CHARLES ROMAN. Secrétaire JULES LE MORE. [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. [illegible]

ARGENT. ARGENT. $25,000 à prêter. [illegible]

BISULFITE DE CHAUX De Bonnabel. [illegible] F. BONNABEL. [illegible]

McCloskey, Bigley & Co., MARCHANDS DE CHARBON. [illegible]

P. & R. De VERGES, [illegible]

Goélette à Vendre. [illegible]

A Vendre, à Moitié Prix, [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Vendre ou à Louer. [illegible]

Marché Hoyle, A LOUER [illegible]

A louer ou à vendre, [illegible]

A Vendre, [illegible]

BELLE OCCASION. [illegible]

BEN O'CONNELL, [illegible]

CHAUDIÈRES A SUCRE De Manufacture Anglaise. [illegible]